

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 42068

présenté par

M. Jumel et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

à l'amendement n° 11179 de Mme Victory

-----

**ARTICLE PREMIER**

A l'alinéa 2, substituer aux mots :

« Au plus tard le 30 septembre 2020 »

les mots :

« Dans les trois mois suivant la publication de la présente loi ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement se justifie par son texte même